

**MAIRIE de  
SAINT-JEAN-SAVERNE**

57 Grand Rue - 67700



**ARRETE MUNICIPAL N°2024-02**

Le Maire de la Commune de Saint-Jean-Saverne,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant que les travaux de raccordement au réseau de téléphonie, nécessitent la mise en place d'une circulation réglementée, Grand rue au niveau du n°70.

VU la demande de la société ENSIO EST sise à Benwhir en date du 4 mars 2024, en charge de ces travaux.

**ARRETE**

**Article 1** A partir du 25/03/2025 et pour toute la durée des travaux d'environ 15 jours la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés, Grand rue au niveau du n°70, comme suit :

- La circulation sera alternée sur une longueur de 10 mètres
- Le stationnement des véhicules est interdit sur toute l'emprise du chantier

**Article 2** La société ENSIO EST est chargée de la mise en place d'une signalisation règlementaire et sa responsabilité serait engagée en cas d'incident sur le site.

**Article 3** Ampliation du présent arrêté est communiquée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saverne  
Monsieur le Directeur Département du SDIS  
Monsieur le Responsable de l'Unité Territoriale d'Aménagement de Saverne  
Aux demandeurs  
et affichée selon les coutumes

Fait à Saint-Jean-Saverne, 21/03/2024

Le Maire  
Jean GOETZ

